

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Quinze, le trois juin, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-deux mai deux mille quinze par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : MM. **ASTRUC Sylvie**, **ATTALI François**, **BASSEZ Dominique**, **CAMOLESE Stéphan**, **COUFFIGNAL Anne**, **DAMEZ Olivier**, **GENEVE Christelle**, **JOLY Ananda**, **LAGANTHE René**, **LAURENT Sylvanie**, **MAS Jean-Claude**, **PAGES Gisèle**, **ROLIN Claudine**, **VERGNES Valérie**.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MM. **JUAN Christophe** à **ASTRUC Sylvie**, **LLEWELLYN Anthony** à **CAMOLESE Stéphan**, **MORGAIN Garance** à **GENEVE Christelle**, **TENEGAL Denis** à **VERGNES Valérie**.

Excusé(es) : **Monsieur DAURES Philippe**

Absent(es) : ---

La séance est ouverte ce mercredi trois juin à vingt heures trente-cinq, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.
Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance : Madame **PAGES Gisèle**

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Après avoir procédé à l'appel nominal des élus du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal jeune pour leur présence.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour.
Accord à l'unanimité.

Dénomination des écoles :

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été menée par le conseil municipal jeune afin de nommer les écoles de la commune. Aussi, Monsieur le Maire donne la parole au conseil municipal jeune afin qu'il puisse nous faire part des résultats des votes.

La jeune Maire indique que depuis le mois de février, un travail a été fait avec les enseignants afin de trouver des noms de personnes connues pouvant convenir à dénommer une école.

Pour la maternelle, les noms de Jacques **PREVERT**, de **MALALA**, de Jean **CABUT** et de Niki de **SAINT PHALLES** sont proposés.

Pour l'école élémentaire, il s'agit de Jean-Louis Etienne, d'Anne FRANCK, de Nelson MANDELA et de Cécile AUBRY.

La jeune Maire souligne que les choix de départ ont été faits dans un souci de parité. Plusieurs supports ont été réalisés sur chacune des personnes précitées.

Pour l'école maternelle, seuls les parents ont voté. Les résultats sont les suivants :

47.5 % pour CABUT,
28.4 % pour PREVERT,
21 % pour MALALA,
4.9 % pour NICKY DE SAINT-PHALLES.

Pour l'école élémentaire, les enfants et les parents ont voté. Pour les parents, Jean-Louis ETIENNE a obtenu 42 % et MANDELA 35.07 %. En revanche, pour les enfants, MANDELA a un pourcentage de 49.5 % et 26.7 % pour Jean-Louis ETIENNE.

Monsieur le Maire propose de faire dans un premier temps, un vote de principe. La délibération définitive sera prise au prochain conseil municipal. Les élus présents valident cette proposition à l'unanimité.

Pour la maternelle : 2 abstentions pour CABUT.
Pour l'école élémentaire : 16 votes pour Jean-Louis ETIENNE
3 votes pour MANDELA.

Monsieur le Maire souligne que des démarches vont être faites auprès des familles de CABUT et de Jean-Louis ETIENNE afin d'obtenir l'autorisation de dénommer les écoles ainsi.

Monsieur le Maire remercie les jeunes élus pour leur implication dans ce dossier.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/25 : Participation de la commune aux frais de voyages scolaires :

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, une participation aux frais de voyages scolaires est attribuée aux enfants de la commune. Celle-ci s'élève à 80 euros/enfant. Celui-ci précise également que cette participation ne pourra dépasser 4000 euros par an et par établissement.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2015/ 26: Modification des effectifs :

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit là de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade de par son ancienneté. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2015/ 27: création de deux emplois :

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, il avait été décidé d'intégrer dans le personnel communal, deux agents recrutés en CAE et qui ne pouvaient juridiquement pas être renouvelés dans ce cadre-là. Ces deux agents donnant pleinement satisfaction, il est proposé de les intégrer définitivement.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2015/ 28: Attribution d'un marché pour les travaux de l'impasse des tourterelles :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour l'aménagement de l'impasse des tourterelles a été lancé. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai dernier a désigné l'entreprise ECTP comme la mieux disante pour les travaux d'un montant de 55 596.50 euros H.T. Monsieur le Maire propose donc de retenir cette entreprise.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2015/ 29: choix de l'entreprise pour la réalisation du disagnostic amiante :

Monsieur le Maire rappelle que la construction prochaine de la station d'épuration intercommunale engendre la passation de plusieurs marchés :

Pour la réalisation du diagnostic amiante, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} juin 2015, a désigné l'entreprise Alliance sud comme la mieux disante. Les prestations s'élèvent à 4560 euros TTC.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/ 30: Choix de l'entreprise pour missions géotechniques de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux :

Pour les missions géotechniques, l'entreprise Alios Pyrénées a été considérée par la Commission d'appel d'offres comme la mieux disante pour un montant de 39 354 euros HT.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2015/ 31: Choix de la société pour missions de contrôleur technique liées à la construction de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux :

Pour les missions de contrôleur technique, l'entreprise SOCOTEC a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 21 450 euros H.T.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/ 32: Choix du SPS dans le cadre de la station d'épuration :

Pour le choix du SPS, la Commission d'Appel d'Offres a délibéré en faveur de l'entreprise SARL Conseil coordination pour un montant de 17 840 euros H.T.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/ 33: Validation de l'avenant pour le stockage des boues :

Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2014, un marché pour l'étude du devenir des boues de la future station d'épuration a été confiée à l'entreprise SEDE Environnement. Compte tenu de plusieurs éléments et, notamment, de l'augmentation des surfaces agricoles destinées à l'épandage, Monsieur le Maire propose de valider l'avenant d'un montant de 5 425.20 euros TTC.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/ 34: Prise en charge de frais notariés :

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 décembre 2014, le conseil municipal a autorisé la vente d'un terrain d'une superficie de 40 m2 au prix de 5 euros le m2, soit 200 euros. Monsieur le Maire propose que la commune prenne à sa charge les frais notariés liés à cette vente.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/ 35: Cession à l'euro symbolique et transfert dans le domaine public communal :

Monsieur le Maire indique que Monsieur et madame PICARD proposent de céder à l'euro symbolique une parcelle d'une surface de 1140 m2 à la commune de Couffouleux. Monsieur le Maire propose d'accepter cette cession et d'intégrer ladite surface dans le domaine communal.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/36 : Choix de plusieurs entreprises pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente :

L'adjoint en charge de ce dossier rappelle que lors de l'élaboration du budget, il a été décidé de réaliser des travaux dans la salle polyvalente.

Les deux entreprises retenues comme les mieux disantes par la commission d'appel d'offres, sont l'entreprise SPASOV et RONCO pour un montant respectif de 23 948 euros TTC et 15 679.20 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de valider cette proposition.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/37 : Attribution du marché pour l'étude du centre bourg :

L'élue en charge de ce dossier indique que quatre entreprises ont été auditionnées pour l'aménagement du centre bourg. La Commission d'Appel d'Offres a désigné le cabinet Régis Boulot comme étant le mieux disant. Ses prestations s'élèvent à 27 000 euros TTC pour la tranche ferme et 5 400 euros TTC pour la tranche conditionnelle. Monsieur le Maire propose de valider ces choix.

Accord à l'unanimité.

Delibérations n° 2015/38 à 41 : demandes de subventions :

Pour l'aménagement du centre bourg et l'urbanisation de l'impasse des tourterelles, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général et le Conseil Régional pour l'obtention de subventions.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/42 : Subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été reçues en mairie. Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen. Les adjoints en charge de ces demandes proposent :

| | |
|--------------------------|-----------|
| MOTO-CLUB | 150 euros |
| Amis du Patrimoine | 400 euros |

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2015/43 : FPIC :

Monsieur le Maire indique que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales) a été mis en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle.

En 2014, toutes les communes de l'intercommunalité avaient souhaité que la communauté de Communes conserve les parts de FPIC revenant aux communes sauf Mézens qui a souhaité la récupérer.

Comme chaque année, une délibération strictement concordante doit être validée par tous les conseils municipaux de l'intercommunalité sur le choix des reversements.

En 2015, la commune de Mézens est la seule à souhaiter conserver sa part de FPIC. Il convient donc de prendre une délibération en ce sens.

Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que Monsieur le Préfet a reçu la semaine dernière tous les Présidents d'intercommunalité. Celui-ci leur a indiqué qu'un choix devrait s'opérer avant la fin de l'année quant aux rapprochements des intercommunalités sachant que le seuil des 20 000 habitants est toujours d'actualité.

- SIVOM:

L'élú référent indique que les travaux débiteront le 22 juin prochain dans le lotissement de la Bouyayo.

- SDET:

L'élú référent précise que suite à des difficultés financières lors de travaux, le SDET va baisser sa participation envers les communes.

Questions diverses :

L'un des élus présents souligne le nombre important d'enfants prenant le passe-pont place d'Occitanie. Un travail est demandé au Conseil Municipal Jeune afin de voir si des parkings à vélos seraient nécessaires à cet endroit ou dans d'autres lieux de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

| Délibérations | THEME |
|----------------------|--|
| Dél 2015/24 | Participation de la commune aux frais de voyage |
| Dél 2015/25 | Modification des effectifs |
| Dél 2015/26 | Création de deux emplois |
| Dél 2015/27 | Attribution d'un marché pour les travaux de l'impasse des Tourterelles |
| Dél 2015/28 | choix de l'entreprise pour la réalisation du diagnostic amiante |
| Dél 2015/29 | Choix de l'entreprise pour missions géotechniques de la station d'épuration Rabastens-Couffoulex |
| Dél 2015/30 | Choix de la société pour missions de contrôleur technique liées à la construction de la station d'épuration Rabastens-Couffoulex |
| Dél 2015/31 | Choix du SPS dans le cadre de la station d'épuration |
| Dél 2015/32 | Validation de l'avenant pour le stockage des boues |
| Dél 2015/33 | Prise en charge de frais notariés |
| Dél 2015/34 | Cession à l'euro symbolique et transfert dans le domaine public communal |
| Dél 2015/35 | Choix de plusieurs entreprises pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente |
| Dél 2015/36 | Attribution du marché pour l'étude du centre bourg |
| Dél 2015/37 | Demande de subvention au Conseil Général – étude projet aménagement cœur de bourg |
| Dél 2015/38 | Demande de subvention au Conseil Régional – étude projet aménagement cœur de bourg |
| Dél 2015/39 | Demande de subvention au Conseil Général – Travaux d'urbanisation impasse des Tourterelles |

| | |
|-------------|---|
| Dél 2015/40 | Demande de subvention au Conseil Régional – travaux d’urbanisation impasse des Tourterelles |
| Dél 2015/41 | Subvention aux associations |
| Dél 2015/42 | FPIC |

Ainsi fait et délibéré le 3 juin 2015

Le Maire,

| NOMS PRENOMS | ET | SIGNATURE | NOMS PRENOMS | SIGNATURES |
|-------------------------|-----------|------------------|---------------------|-------------------|
| ASTRUC Sylvie | | | LAGANTHE René | |

| | | | |
|-------------------|--|-------------------|--|
| | | | |
| ATTALI François | | LAURENT Sylvanie | |
| BASSEZ Dominique | | LLEWELLYN Anthony | |
| CAMOLESE Stéphan | | MAS Jean-Claude | |
| COUFFIGNAL Anne | | MORGAIN Garance | |
| DAMEZ Olivier | | PAGES Gisèle | |
| DAURES Philippe | | ROLIN Claudine | |
| GENEVE Christelle | | TENEGAL Denis | |
| JOLY Ananda | | VERGNES Valérie | |
| JUAN Christophe | | | |